

**Créer et réhabiliter
des aires d'accueil et de services
pour camping-cars**

Sommaire

Pourquoi ce guide ?	P 3
A qui s'adresse t-il ?	P 3
Objectifs	P 3
<ul style="list-style-type: none">• Capturer une nouvelle clientèle• Conforter et qualifier l'offre d'accueil et de services• Eviter certaines nuisances environnementales• Veiller à l'application de la réglementation	
Rappels	P 3
<ul style="list-style-type: none">• Réglementation, cadre juridique• L'accueil des camping-cars organisé en Loir-et-Cher• Le profil de la clientèle des camping-caristes• La fréquentation du Loir-et-Cher par les camping-caristes et les besoins	
Caractéristiques d'une aire d'accueil et/ou de services de type idéal	P 8
<ul style="list-style-type: none">• Critères de lisibilité et d'accessibilité• Critères techniques• Critères qualitatifs de confort• Critères qualitatifs d'activités	
Estimation budgétaire pour un équipement type minimum	P 10
<ul style="list-style-type: none">• Eléments à prendre en compte• Coût d'aménagement• Coût de fonctionnement	
Tarifs pratiqués pour l'accès aux services	P 10
Partenaires financiers possibles	P 10
Signalétique et diffusion de l'information	P 11
<ul style="list-style-type: none">• Stationnement et circulation : les panneaux normés• Promotion des installations	
Chronologie des démarches à effectuer	P 12
Synthèse	P 13
Annexes	P 15
<ul style="list-style-type: none">• Les labels, gage de lisibilité<ul style="list-style-type: none"><i>Stationnement uniquement</i>→ Accueil France Passion→ Camping-car d'hôtes<i>Stationnement et services</i>→ Stop accueil camping-car→ Label Escale• Contacts utiles en Loir-et-Cher• Outils d'aide à la définition de l'aire<ul style="list-style-type: none">→ Grille de critères d'accueil et de services	

Pourquoi ce guide ?

L'accueil des camping-cars se doit désormais d'être pris en compte si l'on considère :

- **l'accroissement du nombre de camping-cars fréquentant le département** (constat fait par les prestataires interrogés lors de l'état des lieux de l'accueil et des services proposés aux camping-caristes en Loir-et-Cher – CDT/mars 2005)
- de la **progression chaque année de près de 20% du marché national** (les ventes de camping-cars ont doublé en 5 ans et leur nombre dépasse maintenant celui des caravanes vendues),
- **du lieu de passage que représente le Loir-et-Cher en Val de Loire,**
- de la **potentialité d'allongement de la saison touristique** que permet d'envisager le développement de la clientèle des camping-caristes (beaucoup voyagent en avant, arrière saison voir même l'hiver avec des véhicules de mieux en mieux équipés)

A qui s'adresse t-il ?

Aux **porteurs de projets**

- **privés** (professionnels du tourisme : hébergeurs et autres prestataires de tourisme et de loisirs souhaitant diversifier leur activité),
- et **publics** (communes et des structures intercommunales)

Objectifs

Aider à définir un projet de réhabilitation et/ou d'aménagement d'aires de stationnement et de services adaptés pour répondre aux besoins des camping-caristes afin de :

- **Capter une nouvelle clientèle** de plus en plus importante, augmenter et « lisser » la fréquentation touristique sur l'année, tout en répartissant mieux les flux,
- **Conforter et qualifier l'offre d'accueil et de services,**
- **Eviter certaines nuisances environnementales** avec l'installation de bornes de services spécifiques ou en revoyant vers certaines installations dites « adaptées » pour éviter les vidanges sauvages et celles non organisées (tolérées par les exploitants de certains campings) qui constituent un risque pour l'environnement,
- **Veiller à l'application de la réglementation.**

Rappels

Réglementation, cadre juridique

Plusieurs codes régissent l'accueil, la circulation et le stationnement des camping-cars (<http://droit.org/code/>) :

- **Le code de la route** (le camping-car étant un véhicule)
- **Le code général des collectivités territoriales** (pour le stationnement sur la voie publique)
- **Le code de l'urbanisme** (le camping-car étant assimilé à la caravane quant au stationnement sur le domaine privé)
- **Le code de l'environnement** (le camping-car étant un véhicule à moteur)

Le camping-car bénéficie, comme tout véhicule, du droit au stationnement (sans utilisation abusive du domaine public). Tout arrêté qui interdit de façon exclusive, et non circonstanciée, le stationnement des camping-cars sur le territoire d'une commune est abusif. De la même manière, le camping, défini comme une activité d'intérêt général, doit être possible sur le territoire d'une commune, soit librement, soit sur un site aménagé, payant ou gratuit.

Comme dans beaucoup d'autres départements, la plupart des communes de Loir-et-Cher proposent l'accès gratuit aux parkings municipaux (situés en général en centre ville) aux camping-caristes pour s'y arrêter 24 ou 48 h par exemple... Par contre, les stationnements longue durée ne sont pas, la plupart du temps, autorisés.

L'accueil des camping-cars organisé en Loir-et-Cher

Extraits de l'étude « Le tourisme en camping-car en Loir-et-Cher » – CDT /mars 2005 et réactualisation

- La répartition des lieux d'accueil dans le département
Cf. cartographie : aires de stationnement et de services spécifiques ou adaptées (septembre 2006)

On constate une réelle dynamique d'accueil des camping-cars en Vallée du Cher. Celle-ci est due à la forte présence du réseau « France Passion » et aux investissements réalisés par les municipalités et certains campings qui ont créé plusieurs structures d'accueil et de services spécifiques.

Le profil de la clientèle des camping-caristes

Extraits de l'étude « Le tourisme en camping-car en Loir-et-Cher » – CDT /mars 2005

- Attitudes, mentalités vis à vis de l'offre de services

De plus en plus de camping-caristes (étrangers surtout et « nouvelle génération » de français) sont **prêts à payer pour s'offrir la sécurité d'un stationnement.**

Les camping-caristes étrangers entrent plus volontiers dans les campings que les camping-caristes français. En effet l'accès payant aux services paraît naturel aux étrangers pour lesquels ces pratiques sont courantes chez eux.

La clientèle française ne réagit pas systématiquement de même :

- elle est majoritairement constituée de propriétaires des véhicules (les étrangers les louent très souvent) à qui l'on a « vendu » l'absence de frais d'hébergement générée par l'achat d'un camping-car,
- elle est également habituée à la gratuité des services offerts dans certaines communes.

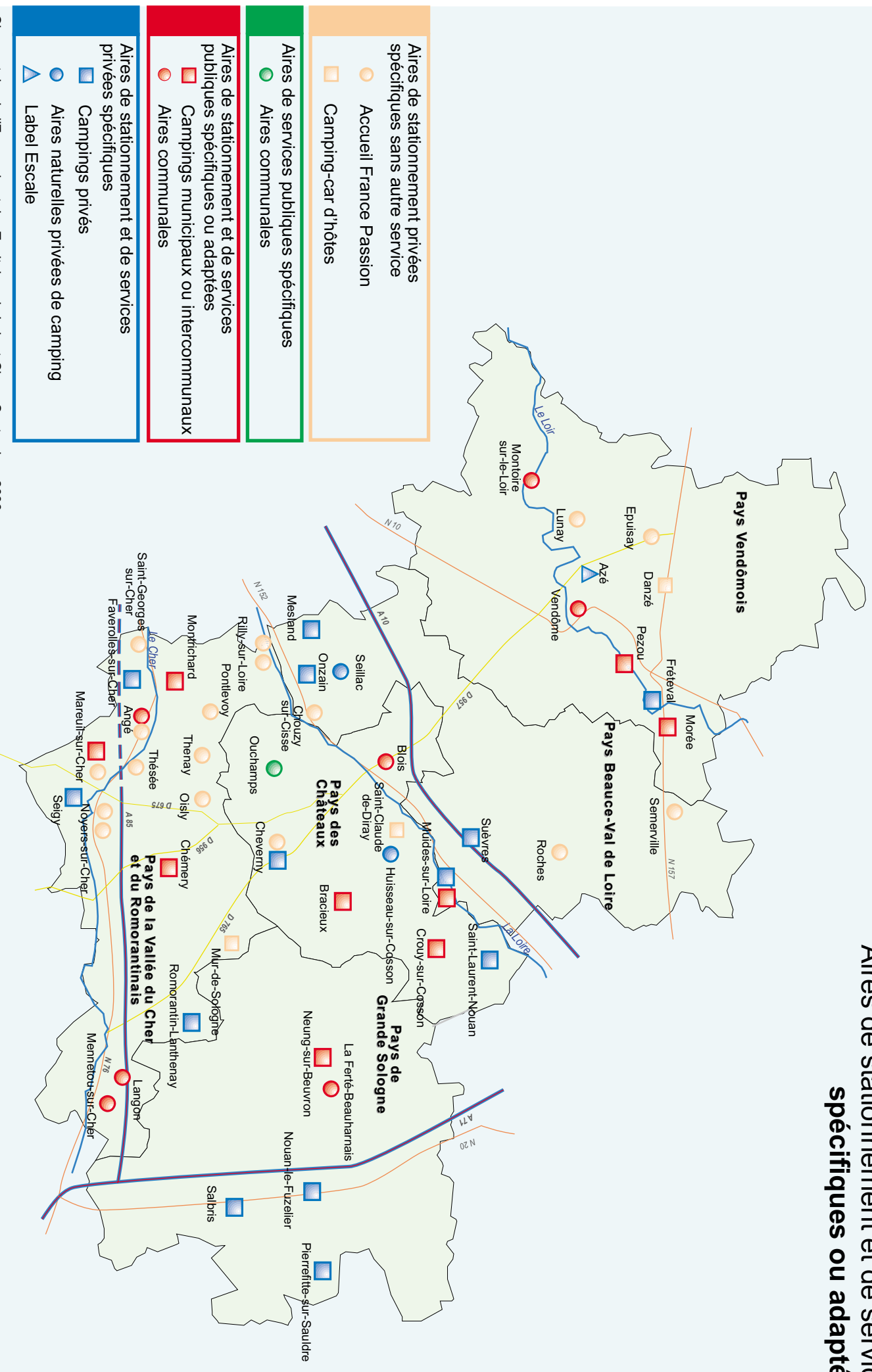
Les camping-caristes, toutes nationalités confondues, ne se rendent quasiment pas dans les campings 1 étoile. Quand ils se rendent dans une structure d'hébergement de plein-air, ils veulent bénéficier d'un service supérieur à celui dont ils disposent dans leur véhicule et « profiter », le temps d'un arrêt, de l'espace d'une douche par exemple...

Il convient enfin de signaler les initiatives du Comité de liaison du camping-car et du Syndicat des constructeurs de véhicules de loisirs qui sensibilisent les camping-caristes à l'environnement et encouragent un « comportement citoyen », respectable et respectueux, avec :

- la création de la **charte RESPECT** (Respecter la nature, Eviter le regroupement, Stationner dans des lieux appropriés, Privilégier le commerce local, Etre courtois et discret, Communiquer avec autrui et Tenir l'ensemble des engagements pré-cités),
- l'édition du **guide du savoir vivre – Camping-car citoyen.**

Accueil des camping-caristes en Loir-et-Cher

Aires de stationnement et de services spécifiques ou adaptées



Aires de stationnement privées spécifiques sans autre service

- Accueil France Passion
- Camping-car d'hôtes

Aires de services publiques spécifiques

- Aires communales

Aires de stationnement et de services publiques spécifiques ou adaptées

- Campings municipaux ou intercommunaux
- Aires communales

Aires de stationnement et de services privées spécifiques

- Campings privés
- Aires naturelles privées de camping
- ▲ Label Escalpe

Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher - Septembre, 2006
 D'après source CDT (2006)
 Certains campings (label escalpe, aire communale ou naturelle...) peuvent être également labellisés Camping-car d'hôtes.

- Attentes

Sources : "La clientèle des campings-cars en région Centre" – Etude MLV Conseil pour le CRT Centre / janvier 2002

Les attentes sont au nombre de quatre :

1. **la sécurité**,
2. **la proximité des services** (commerces et sites touristiques),
3. **l'adaptation des services proposés** (vidanges des eaux usées - eaux grises - et des WC chimiques - eaux noires, ravitaillement en eau, en électricité),
4. **le cadre** (environnement agréable avec un espace ombragé, paysagé, disposant de tables de pique-nique...).

A cela s'ajoute le souhait :

- d'accéder facilement aux services proposés (**signalisation**),
- d'être à proximité des **centres villes et des commerces** (pour l'achat des jetons à insérer dans les bornes de vidange, entre autres) et de **ne pas se sentir « parké »** aux abords des communes ou des villes,
- de pouvoir compter sur des **amplitudes plus larges d'ouverture des structures d'accueil** dans la journée et dans l'année (les contraintes horaires ne sont pas en adéquation avec l'esprit de liberté des camping-caristes, clientèle d'avant et d'arrière saison),
- de **payer un prix raisonnable** pour l'accueil, la sécurité et les services ou se voir proposer une tarification adaptée aux arrêts de 24 H maximum (type « stop accueil camping-car »).

La fréquentation du Loir-et-Cher par les camping-caristes et les besoins

Extraits de l'étude « Le tourisme en camping-car en Loir-et-Cher » – CDT de Loir-et-Cher / mars 2005

- Déplacements effectués par les camping-caristes, en Loir-et-Cher en 2003
Cf. cartographie : aires de stationnement et de services spécifiques ou adaptées et non spécifiques ou adaptés et fréquentation 2003

On note **une très forte fréquentation des camping-cars dans les Vallées de la Loire et du Loir**, bien que ces territoires ne soient pas les mieux équipés en matière d'aires de stationnement et de services spécifiques ou adaptées.

Par ailleurs, de très *nombreux* camping-cars se rendent dans des campings (municipaux, intercommunaux ou privés, dans les aires naturelles de camping) ne proposant pas forcément d'aires de stationnement et de services spécifiques ou adaptées.

La recherche de l'arrêt sécurisé et l'autonomie de plus en plus grande « profitent » ainsi aux structures d'accueil non véritablement organisées pour recevoir les camping-cars. Ils peuvent, en effet, au même titre qu'une caravane par exemple, profiter des services de :

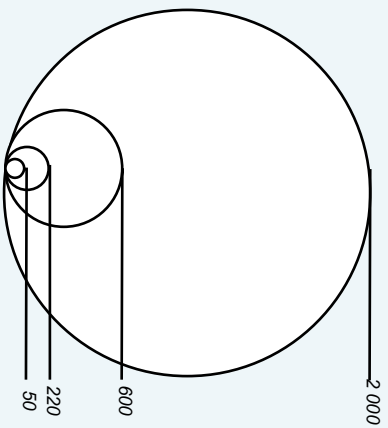
- vidange des eaux usées (appelées également eaux grises),
- vidange des WC chimiques (ou eaux noires) si l'installation le permet (fosse septique étanche, sans tout à l'égout),
- branchement aux réseau d'eau et d'électricité.

- Lieux ayant accueilli plus de 100 camping-cars en Loir-et-Cher en 2003 (Cf. tableau page suivante)

La fréquentation de lieux non aménagés par les camping-cars témoigne de l'intérêt d'envisager des aménagements adaptés sur les grands axes de circulation pour répondre aux besoins de cette clientèle.

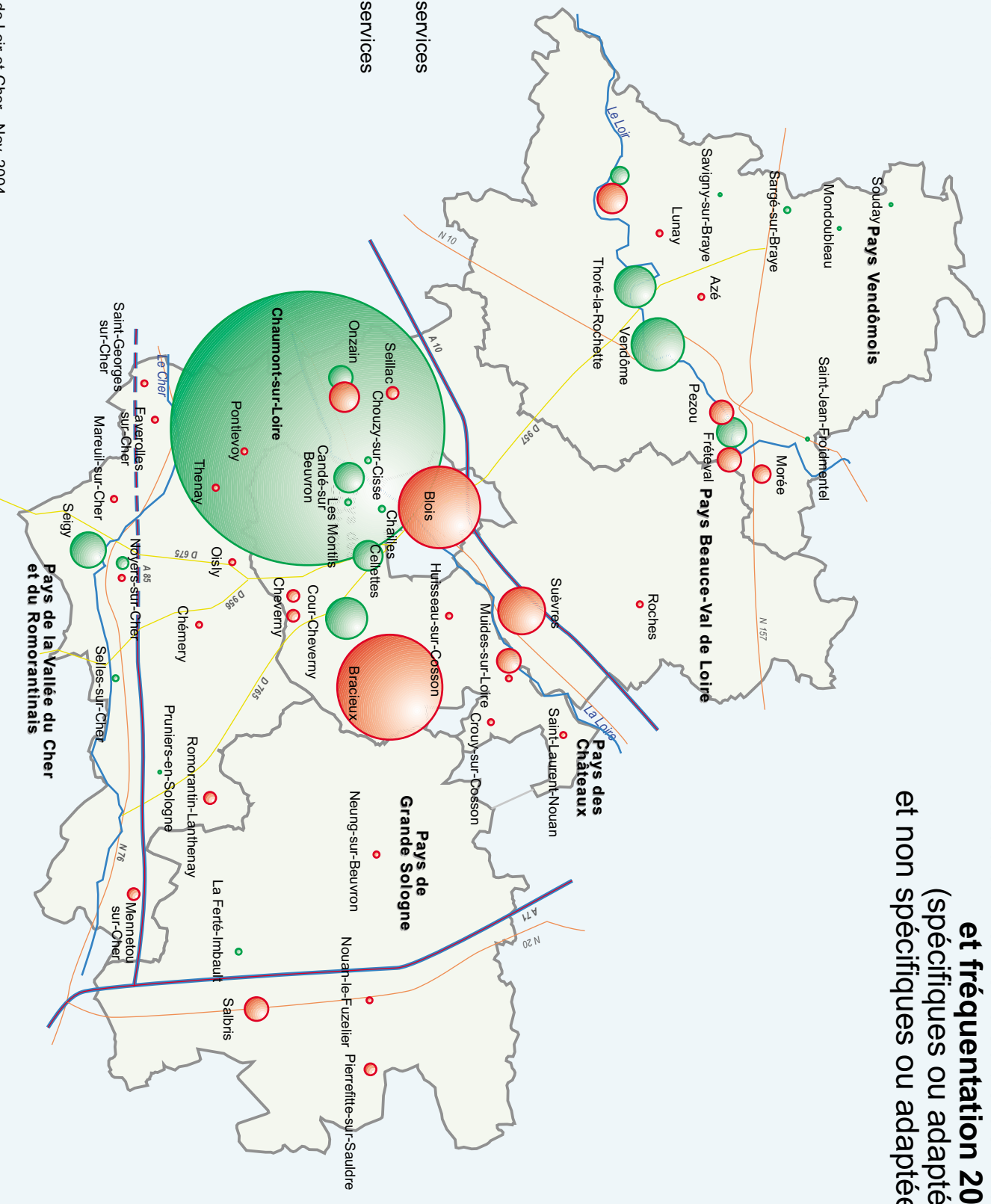
Accueil des camping-caristes en Loir-et-Cher Ensemble des aires de stationnement et de services et fréquentation 2003 (spécifiques ou adaptées et non spécifiques ou adaptées)

Nombre de camping-caristes
accueillis en 2003 (estimation)



- Aires de stationnement ou de services spécifiques ou adaptées
- Aires de stationnement ou de services non spécifiques ou adaptées

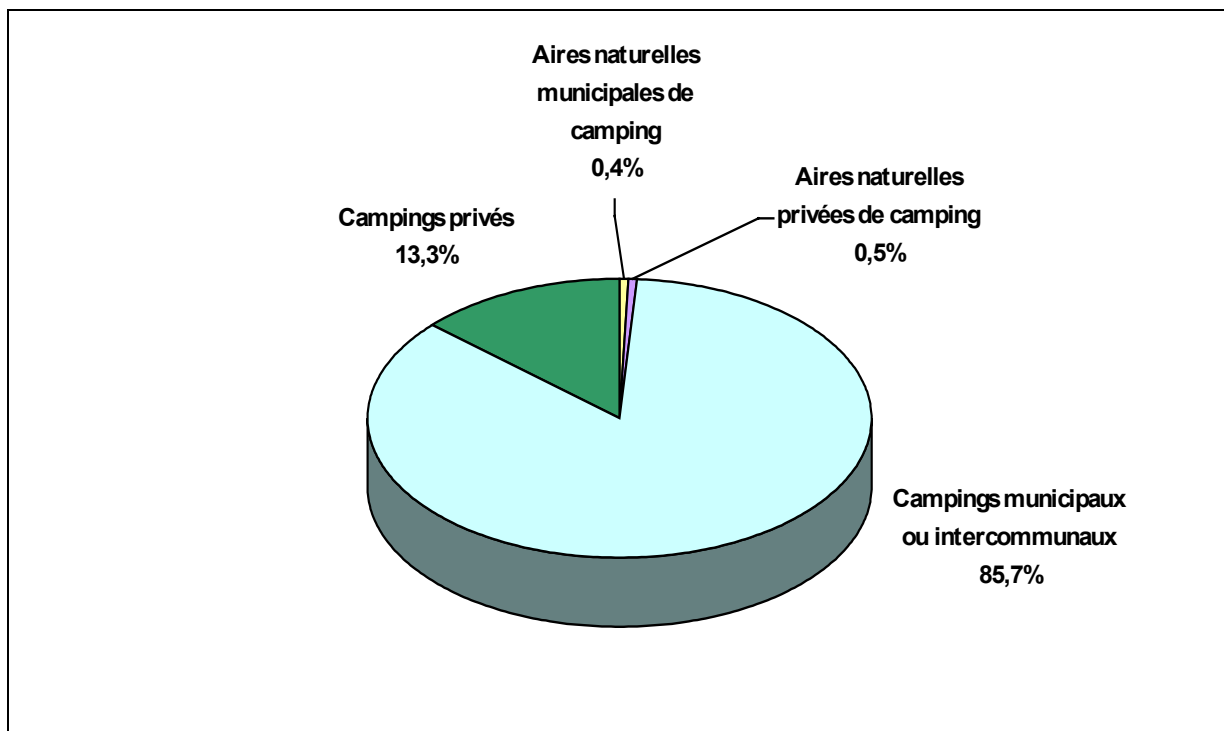
N'ont été retenues que les aires accueillant plus de 10 camping-caristes



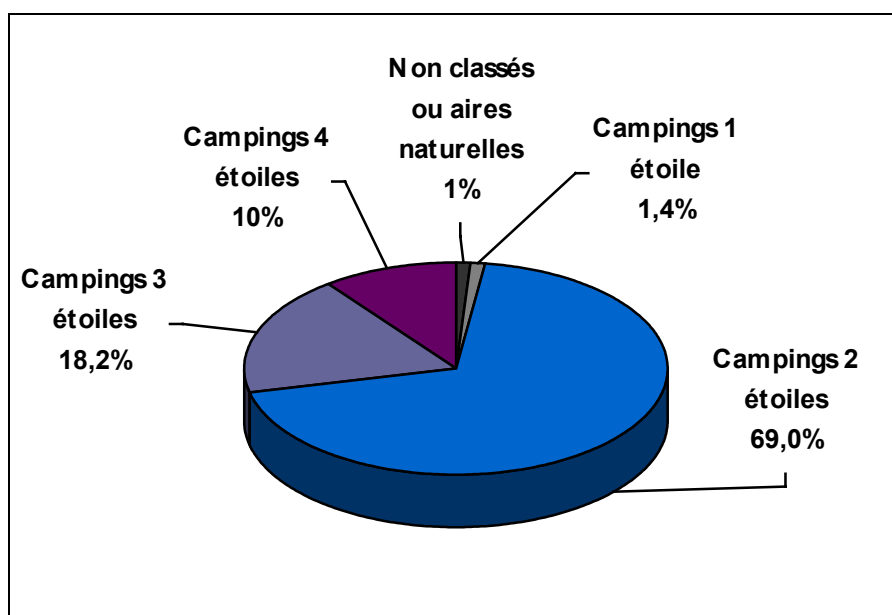
Lieux ayant accueilli plus de 100 camping-cars en Loir-et-Cher en 2003	Lieu spécifique ou adapté (oui / non)	Camping-cars accueillis en 2003	Poids du lieu d'accueil sur le total de camping-cars accueillis en Loir-et-Cher en 2003
Camping municipal « Grosse Grève »** de Chaumont-sur-Loire	non	2000	22,9%
Bracieux - Camping municipal « Les Châteaux »***	oui	750	8,6%
Aire communale de Blois	oui	600	6,9%
Camping municipal « Grands Prés »*** de Vendôme	non	400	4,6%
Suèvres - Camping privé « La Grenouillère »****	oui	350	4,0%
Camping municipal « Le Casseux »** de Cour-Cheverny	non	300	3,4%
Camping municipal « La Bonne Aventure »*** de Thorée-la-Rochette	non	300	3,4%
Camping privé « Les Cochards »**** de Seigy	non	250	2,9%
Camping privé « La Grande Tortue »**** de Candé-sur-Beuvron	non	230	2,6%
Aire communale de Montoire-sur-le-Loir	oui	220	2,5%
Camping municipal** de Frêteval	non	200	2,3%
Camping municipal** de Cellettes	non	200	2,3%
Onzain - Camping privé de Dugny****	oui	200	2,3%
Pezou - Camping municipal « Les Ilots »**	oui	170	1,9%
Salbris - Camping privé « Le Sologne »***	oui	170	1,9%
Frêteval - Camping privé « La Maladrerie »***	oui	170	1,9%
Muides-sur-Loire - Camping privé « Le Château des Marais »****	oui	170	1,9%
Camping municipal** d'Onzain	non	150	1,7%
Morée - Camping municipal « La Varenne »**	oui	145	1,7%
Camping municipal « Les Reclusages »*** de Montoire-sur-le-Loir	non	110	1,3%
Camping municipal** de Noyers-sur-Cher	non	100	1,1%
Seillac - Aire naturelle privée de camping de la Ferme de Prunay - 4 épis	oui	100	1,1%
Pierrefitte-sur-Sauldre - Camping privé « Yelloh ! Village Sologne Parc des Alicourts »****	oui	100	1,1%
Romorantin-Lanthenay - Camping privé « Tournefeuille »****	oui	100	1,1%

- Répartition de la fréquentation des aires de stationnement et de services non spécifiques ou adaptés en 2003 (sur 4 617 camping-cars accueillis, toutes structures confondues en 2003)

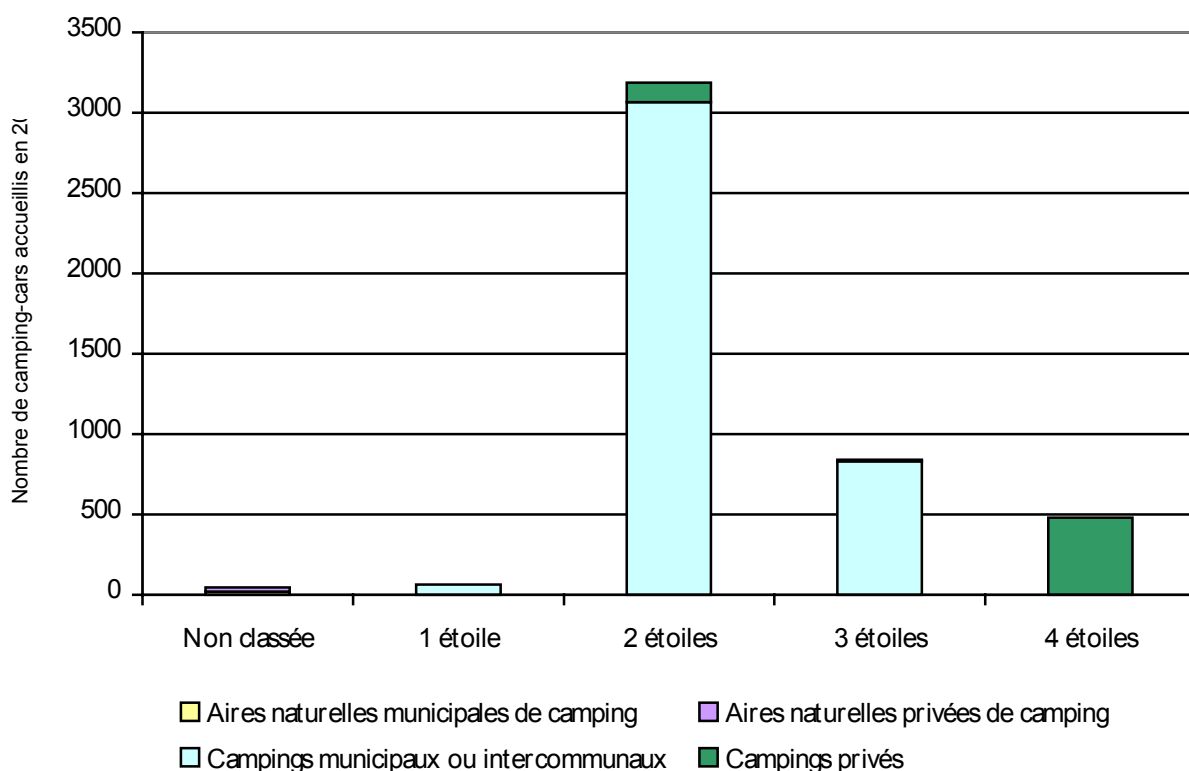
selon le type des structures



selon le classement des structures (campings publics et privés essentiellement)



selon le type et le classement des structures



Les campings municipaux ou intercommunaux sont les structures les plus fréquentées par les camping-caristes et ce, alors qu'ils n'offrent pas toujours de services spécifiques ou adaptés à cette clientèle.

Plus précisément, **les campings 2 étoiles semblent être, très largement, les plus recherchés** répondant, la plupart du temps aux critères de sécurité, de proximité, de cadre et de coût.

Caractéristiques d'une aire d'accueil et/ou de services de type idéal

Il convient de rappeler en tout premier lieu que ces équipements pour camping-cars complètent et ne concurrencent pas l'offre d'hébergement touristique déjà existante sur la commune (camping, aire naturelle de camping) ; ils peuvent, dans certains cas, permettre de diversifier une activité agricole, viticole...

• **Critères de lisibilité et d'accessibilité**

- accès aisé et bien signalé à l'aide de panneaux normés
- lieu suffisamment grand pour permettre aux véhicules de manœuvrer et de se garer aisément, sans obstacle, sur une surface stabilisée (terre et herbe à éviter)
- signalétique directionnelle de jalonnement pour organiser la circulation sur l'aire d'accueil et de services
- fonctionnement de l'aire et utilisation du matériel clairement expliqués en français et en anglais
- aire d'accueil et de services adaptée aux attentes de la clientèle en matière d'amplitude d'ouverture
- nombre de places de stationnement proposé en cohérence avec le nombre de plateforme de services mis en place (en principe 6 places de stationnement maximum pour 1 borne de services – 4 maximum conseillées, bien disséminés sur l'espace – Cf. « Synthèse » présenté page 13)
- adhérer dans la mesure du possible à l'un des labels qualifiant l'offre d'accueil et de services proposée aux camping-caristes pour bénéficier d'une visibilité nationale

- **Critères techniques**

- garantir la sécurité de stationnement
- proposer le dépôt des ordures ménagères et assurer le ramassage régulièrement
- disposer d'un outil de protection incendie
- proposer une aire de vidange répondant aux caractéristiques suivantes :
 - une aire cimentée plane et stabilisée de 8 m x 3 m (6 m x 2,5 m pouvant être suffisant) avec...
 - ...en son centre, une grille d'évacuation reliée au réseau d'assainissement et un robinet fileté 20 x 27 à commande poussoir sur lequel peut s'adapter un tuyau pour le nettoyage – attention : la vidange des eaux noires (WC chimiques) exclue les fosses septiques et oblige, en l'absence de collecteur, la création d'une fosse étanche
 - assurer l'approvisionnement en eau potable par un robinet fileté 20 x 27 à commande poussoir ou autre dispositif
- le choix de l'installation et du mobilier s'effectue en cohérence esthétique et paysagère avec le lieu d'implantation, en fonction du budget et des objectifs fixés
- les bornes industrielles de type « tout en un » centralisent les besoins mais elles sont peu adaptées aux camping-cars équipés de réservoirs fixes
- les bornes artisanales maçonnées du type plate-forme de service centralisent les besoins de tout les types de camping-cars ; elles permettent une évacuation facile des eaux grises et noires récupérées en collecteur ou en fosse étanche. Ce système est plus pratique que le précédent, mais nécessite une place plus importante et a un impact visuel peu agréable.

Sources d'informations sur les fabricants de bornes industrielles

- Adresse utiles dans les **cahiers de l'Afit** « L'accueil des camping-cars dans les communes touristiques »
- **Camping-car magazine** – Les fiches pratiques
- **Salon des véhicules de loisirs** – Paris – Le Bourget – Fin septembre début octobre chaque année – Site internet : [www. Salon-vehicules-loisirs.com](http://www.Salon-vehicules-loisirs.com)

Remarque : un ravitaillement en électricité n'est plus nécessaire aujourd'hui pour les aires de services sans stationnement, beaucoup de camping-cars étant équipés de 2 batteries qu'ils rechargent, l'une après l'autre, tout en roulant...

- **Critères qualitatifs de confort**

- toilettes, douches et table de pique-nique
- éclairage public
- haies de séparation entre les emplacements
- espace agréable (paysagé, arboré) et calme

- **Critères qualitatifs d'activités**

- situation à proximité des commerces locaux, des sites touristiques
- panneaux d'information, en français en anglais, pour présenter l'offre de services de la commune (commerces locaux, activités et équipements sportifs et de loisirs, etc.) et éventuellement les autres aires d'accueil et de services pour camping-cars sur le département

Estimation budgétaire pour un équipement type minimum (hors frais de signalétique, signalisation, intégration paysagère, organisation du dépôt des ordures, traitement des déchets, services complémentaires et adhésion aux labels)

→ **Éléments à prendre en compte :**

- . la vidange des eaux grises est nécessaire 1 fois par jour environ
- . la vidange des eaux noires (correspondant aux WC chimiques) est nécessaire environ 1 fois tous les 3 ou 4 jours
- . l'approvisionnement en eau potable doit tenir compte du fait que la capacité d'un réservoir varie entre 100 et 130 litres et que la consommation d'eau est d'environ de 30 litres par personne et par jour

→ **Coût d'aménagement :** dépend essentiellement de la distance aux réseaux auxquels il convient de se raccorder - aire de services artisanale 3 000 à 7 500 €HT, aire de services avec borne industrielle 7 500 à 15 000 €HT

. Prévoir également (pour l'aménagement d'une aire des services avec stationnements), sur terrain non stabilisé, des travaux de renfort des sols : 760 à 2 300 €HT selon le nombre d'emplacements prévus.

→ **Coût de fonctionnement :** variable selon les équipements, à titre indicatif, le coût moyen s'établit à 1,5 euros pour un plein de 100 litres d'eau et à 1,5 euros pour 1H d'électricité. Pour la nuitée, ce coût est évalué entre 3 à 5 euros au total.

→ **NB :** penser à l'entretien et à la maintenance de l'aire de services

Tarifs pratiqués pour l'accès aux services

Le coût d'accès au stationnement et/ou aux services joue un rôle déterminant dans le choix de l'installation. Il n'est pas facile à apprécier et varie en fonction du niveau de services proposé. La gratuité n'est pas recommandée.

Différentes solutions existent :

- **le forfait global** vidange/alimentation/stationnement (8 euros en moyenne minimum),
- le paiement de la prestation vidange/réapprovisionnement en eau potable (principe de **jetons, pièces ou carte magnétique** : 5 euros en moyenne) qui permet d'éviter le vandalisme, mais nécessite un point de vente (camping s'il y a lieu, bar, épicerie, mairie) avec les contraintes liées aux heures d'ouverture parfois limitées. Cette solution offre cependant l'avantage d'établir facilement des contacts sur le lieu d'achat des jetons et d'encourager la consommation chez les commerçants locaux

Le coût d'accès doit, cependant, rester mesuré sous peine d'éloigner les campings cars. Le principe de paiement doit donc être apprécié en fonction de son attrait et de l'amortissement des charges, notamment dans les sites à fortes fréquentations touristiques.

Remarque : les camping-caristes ne peuvent être soumis au paiement de la taxe de séjour que si ils séjournent dans un hébergement marchand (terrain de camping par exemple)

Partenaires financiers possibles

L'Agence de l'eau peut intervenir en faveur du raccordement et du traitement des effluents de bornes de services pour camping-cars

Les Syndicats mixtes de Pays, s'ils ont inscrit ce type de projet dans le cadre du Contrat de Pays

Signalétique et diffusion de l'information

- **Stationnement et circulation : les panneaux normés**

→ **CE 24** : station de vidange pour caravanes, camping-cars et cars



→ **C1a** : lieu aménagé pour le stationnement



→ **CE4b** : terrain de camping pour caravanes et camping-cars



→ **C1b** : lieu aménagé pour le stationnement payant



→ **CE4c** : terrain de camping pour caravanes, camping-cars et tentes



→ **SC6** : direction conseillée aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



→ **C23** : stationnement réglementé pour caravanes et camping-cars



→ **SC7** : direction conseillée aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



- **Promotion des installations**

Le **Comité départemental du tourisme** (CDT) est le partenaire qu'il convient de contacter dès qu'une nouvelle installation spécifique pour camping-cars est proposée dans le département pour lui permettre de la répertorier dans les documents qu'il est amené à produire.

Un référencement dans les guides spécialisés français et européens constitue un plus. Soulignons enfin les spécificités de cette clientèle très solidaire et corporative qui encourage la création de **nombreux sites internet dédiés au mode de loisirs du camping-car** (exemple : campingcar.enliberte.free.fr) auprès desquels il convient de se faire référencer. En effet, le « bouche à oreille » ainsi organisé, par les échanges d'expériences et d'informations sur les installations spécifiques et les bonnes adresses, est l'un des moyens promotionnels les plus efficaces auprès des camping-caristes.

Chronologie des démarches à effectuer

- **Analyser l'opportunité d'une installation**
Cf. « Objectifs » page 3
Cf. « La fréquentation du Loir-et-Cher par les camping-caristes et les besoins » page 5
- **S'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur et se référer aux documents d'urbanisme (POS, PLU, etc.)**
Cf. « Réglementation, cadre juridique » page 3
- **Analyser l'existant (réhabilitation - création) et concevoir l'aménagement**
Cf. « Grille des critères d'accueil et de services » page 18
« Synthèse » page 13
- **Définir l'emplacement, imaginer l'équipement et sa signalisation**
Cf. « Caractéristiques d'une aire d'accueil et/ou de services de type idéal » page 8
« Signalétique et diffusion de l'information » page 11
« Les labels, gage de lisibilité » page 15
- **Etablir un plan de réalisation, de financement et de rentabilité**
Cf. « Estimation budgétaire pour un équipement type minimum » page 10
« Tarifs pratiqués pour l'accès aux services » page 10
« Partenaires financiers possibles » page 10
« Signalétique et diffusion de l'information » page 11
- **Obtenir les autorisations nécessaires** à l'implantation d'une aire de services
Pour un particulier par exemple : une autorisation du maire avec présentation d'un plan indiquant les raccordements eau, électricité et tout-à-l'égout imaginés est nécessaire
- **Constituer un dossier complet**
Pour les organismes susceptibles d'apporter une aide financière, entre autres
- **Lancer un appel d'offre ou prospecter les partenaires et fournisseurs** pour l'aménagement de l'aire
Architecte, maçon, service des eaux, EDF, DDE, société pour le traitement des déchets, fabricant de bornes, etc.
- **Démarrer les travaux**
Après autorisation si obtention d'une subvention
- **Informé de la mise en service de l'aire de stationnement et/ou de services**
Cf. « Promotion des installations » page 12

Synthèse

- Les critères techniques et la pertinence des critères de lisibilité et d'accessibilité sont prééminents dans les conditions d'accueil et de services des camping-cars. Ce sont, la plupart du temps, les conditions minimum exigées pour être labellisé.
- Les critères de confort (importance de l'environnement et donc à contrario les manques à combler dans les sites non préparés) apportent une véritable plus-value. Ils sont souvent remplis lorsque les aires d'accueil sont associées à des aires touristiques ou des campings :
 - ➔ le bloc sanitaires adapté ajoute un confort appréciable
 - ➔ le cadre paysager reste un élément fondamental d'attractivité du site mais n'est pas une condition suffisante pour apprécier la qualité de l'aire d'accueil.
- Les critères liés aux activités et services de proximité sont très rarement mis en avant car ils sont associés à la localisation. Ils représentent pourtant une condition essentielle à la satisfaction des attentes des camping-caristes.

Une première analyse de cas fictifs a permis de définir trois grands volets pour l'aménagement qualitatif des aires d'accueil et de services (en complément de la nomenclature de critères techniques repérés) :

1) Communication et information : un manque à combler

Le manque d'affichage depuis les centres bourg, l'absence d'orientation, de signalisation et d'informations sur les aires rend l'offre d'accueil et de services proposée aux camping-cars peu perceptible et complique leur accès.

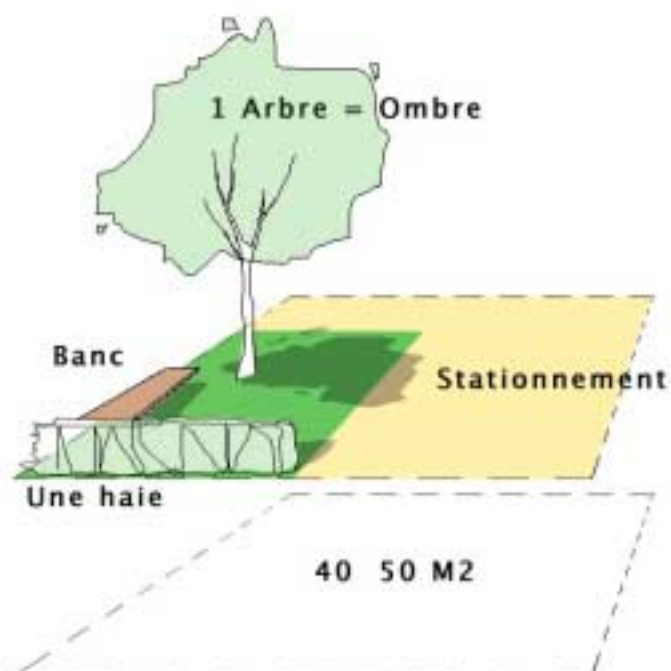
L'installation d'une signalétique claire et d'un affichage présentant l'offre de services dans la commune (commerces, restaurants, point poste, sites touristiques et de loisirs, etc.) permettrait d'informer sur les services proposés sur place et de promouvoir le potentiel touristique alentour.

2) Aménagement d'une halte (lieu d'accueil proposant l'ensemble des conditions techniques d'accueil précédemment définies) :

La réflexion porte sur les éléments qualitatifs pour une offre de nuitée en plus d'une aire de stationnement diurne :

- intimité d'un nombre limité d'accueil : 4 maximum, disséminés
- présence d'une haie séparative avec les autres camping-cars
- installation de stalles de dimensions confortables pour effectuer les vidanges (40 à 50 m² minimum par stalle)
- pose d'un mobilier adéquat (poubelle / banc)
- confort d'un arbre pour l'ombrage
- présence d'un bloc sanitaire simple mais de qualité entretenu
- une table, un banc, etc.
- collecte et tri des déchets

Schéma de principe



3) Aménagement d'une aire incluse dans un camping : quels éléments pour une offre adaptée à une clientèle particulière

Le cadre et le confort des nuitées sont en général présents. La qualité des services techniques doit être assurée. La création des haltes décrites précédemment peut être adaptée à ces lieux avec :

- l'aménagement d'une plate-forme de vidange, à intégrer au cadre, à l'environnement et la présence ainsi qu'à la qualité des points alimentation répartis sur le camping (eau, électricité, éclairage)
- la réalisation d'équipements complémentaires pour enrichir l'offre (jeux, mobilier, environnement paysager...)

Annexe 1 - les labels, gage de lisibilité

Stationnement uniquement

- **Accueil France Passion** (peut être proposé par des producteurs fermiers, viticoles, des artisans, etc.)
(BP 57 – 84202 Carpentras Cedex – Tél. : 04 90 67 10 28 – Fax : 04 90 60 48 69 – Site internet : france-passion.com – Courriel : info@France-passion.fr - Contact : Didier Garcin)
 - Stationnements individuels sécurisés, agréables et gratuits / 24H max.
 - Signalisation propre au réseau située aux abords des exploitations
 - Dégustation et vente des produits de la ferme
 - Absence de services sur place - sauf bon vouloir de celui qui accueille
 - Amplitude large d'ouverture aux camping-caristes dans la journée et dans l'année
- **Camping-car d'hôtes** (peut être proposé par toute personne, particulier ou professionnel)
(Parc de Calvi – 74330 Epagny – Tél. : 04 50 69 25 80 – Fax : 04 50 52 78 00 – Site internet : campingcardhotes.fr – Courriel : contact.campingcardhotes@wanadoo.fr - Contact : Roland Guebey)
 - Stationnements (5 max. par hôte) individuels, sécurisés et agréables pour 3 nuits max.
 - Signalisation propre au réseau ou personnelle située aux abords des exploitations
 - Absence de services sur place - sauf bon vouloir de celui qui accueille
 - Amplitude large d'ouverture aux camping-caristes dans la journée et dans l'année
 - Gratuit la plupart du temps – 5 € maximum si payant

Stationnement et services

- **Stop accueil camping-car** (peut être proposé par des campings et des aires naturelles de camping adhérents ou non à la FFCC)
(Fédération Française de Camping et de Caravaning : FFCC – 78 rue de Rivoli – 75004 Paris – Tél. 01 42 72 90 08 – Fax : 01 42 72 70 21 – Site internet : ffcc.fr – Courriel : sandrine.denis@ffcc.fr - Contact : Sandrine Denis)
 - Emplacement aisé, plat avec sol stabilisé et dur
 - Aménagements (vidoir pour WC chimique, vidoir pour les eaux usées, robinet d'eau propre accessible pour camping car)
 - Possibilité d'accès jusqu'à 23h
 - Tarifs (pour 24H : 2 pers + camping-car hors électricité)
 - * et ** étoiles : 6,50 euros maximum
 - *** étoiles : 9,50 euros maximum
 - **** étoiles : 12,50 euros maximum
- **Label Escale** (peut être proposé par des particuliers ou des professionnels du tourisme et des loisirs)
(Cerçay – 37240 Ligueil – Tél. : 02 47 92 07 14 – Fax : 02 47 59 69 28 – Courriel : daniel.duvignot@tiscali.fr - Contact : Daniel Duvignot)
 - 6 emplacements stabilisés et matérialisés maximum
 - Stationnements individualisés, sécurisés et agréables
 - Alimentation en eau potable collective
 - Alimentation électrique individuelle
 - Mise à disposition collective de protection d'incendie
 - Fosse étanche collective (vidange des WC chimiques : eaux noires)
 - Vidange des eaux usées et collecte des déchets ménagers
 - Signalisation propre au réseau, reconnaissable, située aux abords des propriétés
 - Activités diverses de loisirs qui peuvent être proposées en supplément
 - 3 classements (confort de base, grand confort et très grand confort) selon les installations et les services (accueil, convivialité, animations proposées et/ou suggérées, vidanges, alimentation en eau potable, collecte des déchets, sécurité, cadre paysager, éclairage individuel, sèche-linge, tables, barbecue, vélo, jeux pour les enfants, etc.)
 - Tarif défini par le propriétaire, compris entre 8 et 15 € selon les services et la cadre des accueils

Annexe 2 – Contacts utiles en Loir-et-Cher

- **Agence de l'eau - Délégation Orléans – centre Loire**
Avenue C. Guillemin
BP 6307
45063 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 64 47 79 ou 02 38 64 47 87 – Fax : 02 38 64 47 89
Interlocuteur : Philippe Lanson
- **Syndicats mixtes de Pays**
 - Pays Vendômois**
2 avenue des Cités Unies d'Europe
41100 Vendôme
Tél. : 02 54 89 41 19 – Fax : 02 54 89 41 19
Courriel : syndicatmixte@pays-vendomois.org
Agent de développement : Sylvie Maino
 - Pays Beauce – Val de Loire**
1 rue de Blois
41330 La Chapelle-Vendômoise
Tél. : 02 54 33 12 01 – Fax : 02 54 33 14 26
Courriel : pays.beauce.val.de.loire@wanadoo.fr
Agent de développement : Eric Baussier
 - Pays des Châteaux / Agglopolys**
Mairie
41250 Bracieux
Tél. : 02 54 46 09 30 ou 02 54 99 33 21 – Fax : 02 54 46 09 39
Agent de développement : Frédéric Durin
 - Pays Grande Sologne**
18 avenue de la République
41600 Lamotte-Beuvron
Tél. : 02 54 88 62 62 – Fax : 02 54 88 11 18
Courriel : grande.sologne@wanadoo.fr
Agent de développement : Valérie Argy
 - Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais**
1 Quai Soubeyran
41130 Selles-sur-Cher
Tél. : 02 54 97 78 60 – Fax : 02 54 97 78 70
Courriel : pays.vallee.cher.romorantinais@wanadoo.fr
Agent de développement : Jean-Marc Norbert
- **Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE)** apporte conseils et appuis techniques aux collectivités et aux particuliers dans leur maîtrise d'ouvrage en s'impliquant dans la qualité paysagère et architecturale
1 avenue de la Butte
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 51 56 50 – Fax : 02 54 51 56 51
Contact : Yohann Maillard (Tél. : 02 54 51 56 50 - Courriel : contact@caue41.fr)
- **Comité départemental du tourisme de Loir-et-Cher (CDT)** apporte conseils aux porteurs de projets touristiques et soutien promotionnel à l'offre touristique départementale (sites, manifestations, hébergements, etc.) proposée par les prestataires
Maison du Loir-et-Cher
5 rue de la Voûte du Château - BP 149
41005 Blois Cedex
Tél. : 02 54 57 00 41 – Fax : 02 54 57 00 47
Contact : Patricia Charreire (Tél. : 02 54 57 00 42 – Courriel : patricia.charreire@cdt41.com)

Annexe 3 - Outils d'aide à la définition de l'aire (grille des critères d'accueil et de services)

Critères techniques		oui	non
Stationnement	Adapté, aisé, contraignant, sécurisé		
Alimentation électrique	Sur borne collective, individuelle, borne artisanale ou industrielle, nécessaire ?		
Alimentation en eau potable	Sur borne collective, individuelle, borne artisanale ou industrielle, robinetterie		
Assainissement	Collectif, fosse septique, fosse étanche		
Vidange des eaux grises	Sur borne, sur dalle, borne artisanale ou industrielle		
Vidange des eaux noires	Sur borne, sur dalle, borne artisanale ou industrielle		
Déchets	Présence de tri sélectif, simple poubelle, ramassage ?		
Protection incendie	Quel moyen		
Critères de confort		oui	non
Sanitaires	Présents, simple WC, lavabo, douche		
Entretien	Quelle période d'entretien des sanitaires		
Eclairage	Site éclairé, collectif, individuel		
Equipement sur bloc	Quel aménagement, barbecue, repas, etc.		
Extérieur	Quel cadre et qualité paysagère, espace pique-nique		
Accueil enfant	Quels moyens mis en œuvre		
Espace canin	Interdit, toléré, aménagé		
Critères qualitatifs d'activités		oui	non
Caractéristiques de l'aire	Complément ou diversification d'une activité existante		
Commerces, point poste et autres services proposés par la commune	Présent, à proximité, signalé (simple alimentation, tous commerces ?)		
Espace information et communication	En français, en anglais ?, autres aires d'accueil et de services pour camping-cars dans le département signalés, etc.)		
Offre tourisme, loisirs, culture	Présent, à proximité, Quelle sorte, signalée		
Restauration	Quelle restauration, signalée		
Critères de lisibilité et d'accessibilité		oui	non
Signalétique	Informations et supports à mettre en place en français, en anglais ?		
Règlement	Information et affichage en français, en anglais ?		
Accès au site	Accès facilités aux camping-cars		
Site et circulation sur place	Circulation adaptée et aisée aux camping-cars sur l'aire		
Horaires	Libres ou réglementés		
Ouverture du site	Pleine saison, mi-saison, année entière		
Accueil	Personnalisé ou site autonome		
Emplacements	Nombre, individuels ou groupés, en cohérence avec le nombre de plateformes de services		
Tarifs et labellisation	Quels tarifs et quelles formes (argent, jetons, carte magnétique, etc.) Volonté de labellisation ?		